

devant la Chambre, faire avorter le nouveau réseau, par la presse à l'étranger, par une alliance avec l'Est, par des manoeuvres nouvelles à l'intérieur; puis faire avorter la loi sur les mines, la stériliser au profit des habiles, grâce au concours d'une majorité docile à la Chambre prochaine.

«Et le tour sera joué.

«Que ce soit là le secret de la comédie, c'est ma conviction intime, et je crois que c'est aussi la vôtre.

«Vous représentez l'élément contraire, vous représentez l'honnêteté politique, vous ne transigeriez jamais à votre profit avec les intérêts du pays. Malgré votre résistance à vous mêler d'élections, vous ne laisserez pas faire par d'autres ce que vous ne feriez pas vous-même. Vous donnerez à votre tour votre mot d'ordre, et tout le pays vous suivra. Votre voyage à Paris prouve que la situation vous paraît grave, je ne doute plus que vous ne la défendiez avec énergie jusqu'au bout, en faisant face à l'ennemi chez nous, comme au delà des frontières.»⁸⁾

On comprend qu'en présence des velléités annexionnistes le Ministre d'Etat réagissait comme il pouvait: en faisant intervenir le Parquet pour poursuivre l'éditeur de «L'Avenir», J. Joris⁹⁾.

D'autre part, le Gouvernement, — se flattant des bonnes relations entretenues avec l'ancienne Chambre et tenant à ce que cette situation, favorable aux affaires du pays, soit maintenue, — engage les Commissaires de District à intervenir «par leurs conseils» dans les élections du 8 juin, afin d'assurer la réélection des députés dont le mandat expirait, et le remplacement de ceux qui ne posaient plus leur candidature par des hommes «éclairés, indépendants et aspirant au bien public.»^{10)bis} Est-ce trop dire que de prétendre que cette façon de combattre les candidats du clan Metz était d'une inconstitutionnalité notoire?

Emmanuel Servais ayant demandé, fin juillet 1869, l'avis de Fr. Majerus sur la question inquiétante des tarifs ferroviaires, son correspondant et confident qui prenait les eaux à Ems, lui répondit le 3 août:

«... Des modifications isolées ne seraient que des palliatifs, qui ne changeraient pas les conditions de concurrence des usines indigènes les unes vis-à-vis des autres. Leur adoption de la part du Gouvernement pourrait paraître du reste une approbation du régime arbitraire auquel la Compagnie de l'Est soumet encore aujourd'hui notre industrie. Vous avez émis devant moi l'opinion qu'une tarification tout à fait générale, basée sur le même principe que toutes les lignes, pouvait seule ramener l'égalité de tous devant le monopole des transports... Vous êtes déjà parvenu après une lutte assez vive, à faire adopter le principe de cette réforme. Sauf meilleur avis, après examen plus approfondi de la mesure qu'on propose, je crois que vous ferez bien de persister, malgré les graves inconvénients de la situation transitoire actuelle, que vous voudrez bien abrégier, je n'en doute pas, le plus tôt possible, dans l'intérêt de tous.»¹⁰⁾